



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Liberté

Égalité

Fraternité

Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature



**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

L'INTÉGRATION DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BIOSOURCÉS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE

Laure Trannoy, Cheffe de projet « Filières vertes de la construction »
DGALN/DHUP/QC2

Le poids de la commande publique

Commande publique = près de 22 milliards d'euros

- 10 % du PIB (Minefi)
- 15 % PIB (OCDE)

132 000 acheteurs publics

- Marchés publics de travaux = 39,4 % des marchés passés en 2016 par les acheteurs publics
- => 56 % des marchés des collectivités territoriales

(Source : OECF 2018)

La loi Transition énergétique pour la croissance verte (2015)

Article 8 :

« Toutes les **nouvelles constructions** sous maîtrise d'ouvrage **de l'Etat**, de ses établissements publics ou des collectivités territoriales font preuve **d'exemplarité énergétique et environnementale** et sont, chaque fois que possible, à énergie positive et à haute performance environnementale.

Article 14 - Art. L111-10 du CCH :

VI.- **L'utilisation des matériaux biosourcés concourt significativement au stockage de carbone atmosphérique et à la préservation des ressources naturelles.** Elle est encouragée par les pouvoirs publics lors de la construction ou de la rénovation des bâtiments.

Article 144 - L. 228-4 du code de l'environnement

La commande publique tient compte notamment de la performance environnementale des produits, en particulier de leur **caractère biosourcé**

La loi ELAN (2018)

Article 181

L 111-9 du CCH

« [...] Un décret en Conseil d'Etat détermine :[...] - à partir de **2020**, pour les constructions nouvelles, en fonction des différentes catégories de bâtiments, le **niveau d'empreinte carbone** à respecter, évalué sur l'ensemble du cycle de vie du bâtiment, en **intégrant la capacité de stockage du carbone** dans les matériaux ;

- les exigences en matière de qualité de l'air intérieur des bâtiments ;
- les exigences en matière de **recours à des matériaux issus des ressources renouvelables ou d'incorporation de matériaux issus du recyclage** ;
- les exigences en matière de **stockage du carbone** pendant le cycle de vie du bâtiment ; »

Article 180 - L. 228-4 du code de l'environnement

« Dans le domaine de la construction ou de la rénovation de bâtiments, [la commande publique] prend en compte les exigences de lutte contre les émissions de gaz à effet de serre et de stockage du carbone et veille au recours à des matériaux issus des ressources renouvelables. »

Des contraintes ?

- Respect des règles de la commande publique
 - Liberté d'accès
 - Égalité de traitement = mise en concurrence ne doit pas avoir de caractère discriminatoire
 - Transparence = règles de consultation sont les mêmes pour tous.
- Encourager une filière locale : à oublier, et si...

Les étapes clés

- Afficher une volonté dès la phase de programmation
- Connaître les matériaux et savoir où les utiliser
- Réunir les compétences d'une équipe spécialisée
- Intégrer des références dans les différents documents

1. Les travaux préalables

L'objet du marché (L2111-1)

- **Déterminer avec précision la nature et l'étendue des besoins à satisfaire**

La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées **avec précision** avant le lancement de la consultation en prenant en compte des **objectifs de développement durable** dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale.

- **Mentionner** directement le ou les matériaux biosourcés souhaités ou utiliser des formulations plus générales

Ex : Marché de maîtrise d'œuvre pour la conception

- d'un bâtiment bois-paille,
- d'un bâtiment intégrant des matériaux biosourcés,
- d'un bâtiment à faible empreinte environnementale.

Le sourcing (R2111-1)

Sourcing = consultations, études de marchés, informer les opérateurs économiques (R2111-1)
=> réflexions sur la passation du marché

- Benchmarking pour **connaître** les nouveaux fournisseurs et produits
- **S'approprier** les caractéristiques de nouvelles gammes de produits (innovations, nouvelles technologies, garanties)
- **Se repérer** en s'appuyant sur les signes de reconnaissances labels / référentiels / normes pour intégrer une analyse sous l'angle du cycle de vie par segments de produits
- **Dialoguer avec les fournisseurs** : exposé des exigences des prescripteurs et solutions techniques envisageables

Du temps et une équipe qualifiée

Construire avec des biosourcés et des géosourcés est différent

- Le choix de l'équipe de maîtrise d'oeuvre est important car c'est elle qui proposera la solution technique finale et fera respecter les exigences du projet:
 - Intégrer des exigences sur les capacités des candidats: formation , expérience, références...
 - Fixer la liste des documents de candidature exigibles prévoyant notamment tout renseignement ou document permettant d'apprécier les capacités professionnelles, techniques (notamment en matière d'éco-construction et développement durable) et financières des candidats.
- Bien définir les missions du bureau de contrôle

Si le maître d'ouvrage à la volonté d'utiliser des **produits et procédés innovants** dans le projet, prévoir une mission complémentaire du bureau de contrôle portant sur la **validation de ces procédés**

2. Les documents de consultation

Les spécifications techniques (R2111-4 à R2111-11)

= Référence à un processus ou à la méthode spécifique de production ou de fourniture des travaux ; ou à un processus propre à un autre stade de leur cycle de vie même lorsque ces facteurs ne font pas partie de leur contenu matériel, à condition qu'ils soient liés à l'objet du marché public ;

Les spécifications techniques sont formulées

→ **soit en termes de performances ou d'exigences fonctionnelles.**

- Utilisation des biosourcés
- Préservation des ressources
- Approche bioclimatique
- Objectifs de performance du bâti
- Stockage carbone

ex : Les isolants utilisés pour les parois seront composés de matériaux biosourcés (-> voir être précis sur les matériaux utilisés)

→ **soit par référence à des normes ou à d'autres documents équivalents**

Label (R2111-12 à R2111-17) → prouver que les travaux, services ou fournitures correspondent aux caractéristiques requises

ex : Le bâtiment devra atteindre le niveau 2 du label Bâtiment biosourcé

Les conditions d'exécution (L2112-1 à 2112-4)

Les conditions d'exécution d'un marché public peuvent prendre en compte des considérations relatives à l'économie, à l'innovation, à l'environnement, au domaine social ou à l'emploi, à condition qu'elles soient liées à l'objet du marché public.

ex :

- Livraison en vrac
- Gestion environnementale du chantier → chantier propre, bruit

Les variantes (R 2151-8 à 11)

Autoriser les variantes = Laisser place à l'innovation

- Mentionner dans les documents de la consultation les exigences minimales que les variantes doivent respecter ainsi que toute condition particulière de leur présentation.
- Attention aux critères d'attribution

Les critères d'attribution

= prix / coût du cycle de vie voire des autres critères non discriminatoires comprenant des aspects qualitatifs, environnementaux ou sociaux
ex : La qualité, y compris la valeur technique et les caractéristiques esthétiques ou fonctionnelles, les conditions de production et de commercialisation, la garantie de la rémunération équitable des producteurs, le caractère innovant, les performances en matière de protection de l'environnement, les délais d'exécution, les conditions de livraison, etc

Les critères de sélection mobilisables par l'acheteur dans les marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage, de programmation ou de maîtrise d'oeuvre sont les suivants :

- **Les références** : l'acheteur peut demander au candidat un certain nombre de références sur la thématique des matériaux biosourcés ;
- **Les labels** : la possession d'un label ou l'atteinte d'un niveau de qualification équivalent (par exemple la formation Pro-Paille) peut être un critère de sélection des candidatures.

ex : dans le règlement de consultation : « **Certification Pro-Paille et expérience significative sur des opérations de même nature** ».

L2222-4 : L'acheteur tient compte, parmi les critères d'attribution du contrat, de la part d'exécution du contrat que le soumissionnaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans

Le coût du cycle de vie

Réflexion en coût -> nécessite de disposer d'une méthode d'évaluation des offres

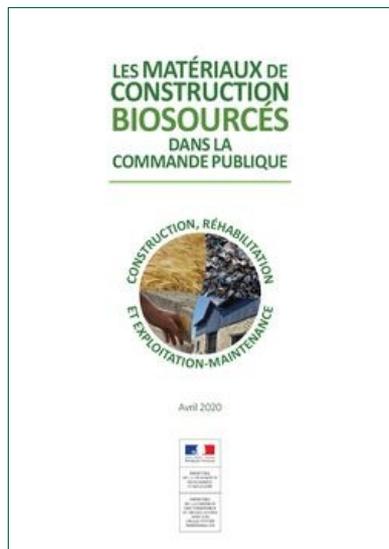
- ACV
- Empreinte environnementale
- Économies d'énergie
- Coût global :
 - Coûts liés à l'acquisition ;
 - Les coûts liés à l'utilisation comme la consommation d'énergie et d'autres ressources ;
 - Les frais de maintenance ;
 - Les coûts liés à la fin de vie comme les coûts de collecte et de recyclage ;
- Externalités positives et négatives

La sélection des offres

Dans le cas d'un **marché de travaux**, les critères de sélection peuvent être pondérés de la manière suivante :

- 40 % pour le prix,
- 25 % de la note concernant la qualité technique de l'offre (incluant la méthodologie, la sécurité, etc.),
- 20 % pour les produits employés et les procédés d'exécution,
- 10 % pour l'équipe
- 5 % pour les mesures d'hygiène et de réduction des nuisances.

Pour aller plus loin



Guide « Les matériaux de construction biosourcés dans la commande publique », DGALN/DHUP, avril 2020

Site du ministère de la transition écologique / Matériaux biosourcés

SOMMAIRE

LES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BIOSOURCÉS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE CONSTRUCTION, RÉHABILITATION ET EXPLOITATION-MAINTENANCE

REMERCIEMENTS	5
1. LE GUIDE, OBJECTIFS ET MODE D'EMPLOI	7
Objectifs : pourquoi réaliser un guide ?	7
Audience : à qui est destiné ce guide ?	7
Le guide, mode d'emploi	7
2. LE RECOURS AUX MATÉRIAUX BIOSOURCÉS DANS LA COMMANDE PUBLIQUE, QUELS ENJEUX ET QUELLES APPLICATIONS ?	8
Pourquoi développer le recours aux matériaux de construction biosourcés dans la commande publique ?	8
Les applications des matériaux biosourcés dans le secteur du bâtiment	9
3. LES MATÉRIAUX BIOSOURCÉS, PANORAMA NON EXHAUSTIF DE L'OFFRE	10
4. LE CADRE JURIDIQUE DES MARCHÉS SOUMIS AU CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE : FONDAMENTAUX ET DÉFINITIONS	11
Les fondamentaux juridiques	11
Les différents types de marchés et procédures de passation	12
Les différentes phases d'un projet de construction ou de rénovation	13
Les opérations de rénovation à neuf	13
5. BILAN TECHNIQUE ET JURIDIQUE, SCHEMA DE SYNTHÈSE	14
6. BILAN TECHNIQUE ET JURIDIQUE, QUESTIONS-RÉPONSES	16
I. Questions techniques et économiques	16
1. Les matériaux biosourcés sont-ils adaptés à tous types et toutes tailles de projets ?	16
2. L'usage des matériaux biosourcés a-t-il un impact sur le coût final d'un projet ?	16
3. Est-il possible de garantir l'assurabilité d'un bâtiment intégrant des matériaux biosourcés ?	17
4. Comment les bureaux de contrôle technique et les services incendie abordent-ils les projets intégrant des matériaux biosourcés ?	17

II. La détermination des besoins de l'acheteur et des types et procédures de marché en amont des consultations	18
5. Comment répondre à ses besoins grâce au « sourcing » (sourcing) en matière de matériaux biosourcés ?	18
6. Quel est l'intérêt de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO) familier des matériaux biosourcés ?	20
7. La phase de programmation est-elle importante pour l'intégration de matériaux biosourcés et faut-il se faire accompagner ?	21
8. Est-il important de prévoir un budget ambitieux pour les prestations intellectuelles ?	22
9. Les marchés de fournitures conclus séparément par l'acheteur sont-ils un levier pour mettre en œuvre des matériaux biosourcés ?	22
10. L'allotissement favorise-t-il le recours aux matériaux biosourcés ?	23
11. Les marchés pour les achats innovants peuvent-ils favoriser l'intégration des matériaux biosourcés ?	23
III. L'intégration des matériaux de construction biosourcés dans les documents de consultation	24
12. L'objet du marché peut-il mentionner les matériaux biosourcés ?	24
13. Dans quelle mesure les spécifications techniques peuvent-elles favoriser le recours aux matériaux biosourcés ?	25
14. Comment faire appel aux labels pour maximiser l'emploi de matériaux biosourcés ?	26
15. Comment exploiter les conditions d'exécution pour favoriser les matériaux biosourcés ?	28
16. Le recours aux variantes est-il favorable à l'intégration des matériaux biosourcés ?	28
17. Comment favoriser le recours aux matériaux biosourcés lors de l'analyse des candidatures des opérateurs économiques ?	29
18. Comment favoriser le recours aux matériaux biosourcés lors de l'analyse des offres des opérateurs économiques ?	30
19. Le critère du coût du cycle de vie (CCV) ou du coût global peut-il être aisément mis en œuvre ?	31
20. Comment utiliser les critères qualitatifs de sélection d'une offre pour intégrer les matériaux biosourcés ?	32
21. Zoom : comment mobiliser les critères environnementaux ?	33
22. Zoom : comment mobiliser le critère du caractère innovant ?	33
23. Quels sont les enjeux liés à la diffusion et à la visibilité des consultations publiques ?	33

BIBLIOGRAPHIE	34
----------------------------	----

III. L'intégration des matériaux de construction biosourcés dans le dossier de consultation

Pour chacun de ses achats, l'acheteur doit s'interroger sur la possibilité d'intégrer, dans les documents de la consultation et lors de l'attribution de son marché, des exigences en termes de matériaux biosourcés. Pour ce faire, il dispose de plusieurs outils juridiques.

12. L'objet du marché peut-il mentionner les matériaux biosourcés ?

Oui. La détermination de l'objet du marché constitue une étape importante pour l'intégration des matériaux de construction biosourcés dans le marché.

 Avant le lancement de la consultation, la **nature et l'étendue des besoins** de l'acheteur doivent être déterminées avec précision, **notamment en termes de matériaux biosourcés**. Grâce, par exemple au **sourcing** ou encore lors des phases de programmation ou de conception, l'acheteur doit identifier, dans la mesure du possible, les matériaux biosourcés répondant le mieux aux caractéristiques de son projet mais aussi aux bienfaits de ces matériaux qu'il souhaite mettre en avant (réduction de l'impact environnemental, bien-être des utilisateurs, etc.).

Ces éléments vont lui permettre de bien **définir l'objet du marché**. La détermination de l'objet du marché revêt une importance particulière car l'ensemble des caractéristiques du marché (prévues au sein des spécifications techniques, des conditions d'exécution, de l'exigence de labels ou ouvertes par le biais des variantes) doivent être liées à l'objet du marché : celui-ci doit, par conséquent, être suffisamment précis et intégrer les préoccupations de développement durable.



Comment formuler l'objet du marché ?

Pour recourir aux matériaux biosourcés, l'acheteur doit intégrer dans l'objet du marché des mentions spécifiques dont la nature dépend de l'**intensité concurrentielle du secteur**. L'acheteur doit donc anticiper l'intensité concurrentielle de son marché, *via un sourcing préalable* par exemple (tel que décrit à la Section 5. *Comment répondre à ses besoins grâce au « sourcing » (sourcing) ?*) afin d'assurer le respect des **principes d'égalité et de non-discrimination** lors de la définition de l'objet du marché. Les deux cas de figure suivants peuvent ainsi être rencontrés :

- Dans le cas d'une **forte intensité concurrentielle** (dans le cas d'un produit facilement identifiable ou bien d'une famille de produit présentant une offre large), l'acheteur peut mentionner directement dans l'objet du marché le ou les matériaux biosourcés souhaités ;
- Au contraire, dans le cas d'une **intensité concurrentielle plus faible** (lorsque peu de produits sont disponibles ou que seul un nombre restreint d'opérateurs économiques les propose), des mentions plus générales sont préférables.

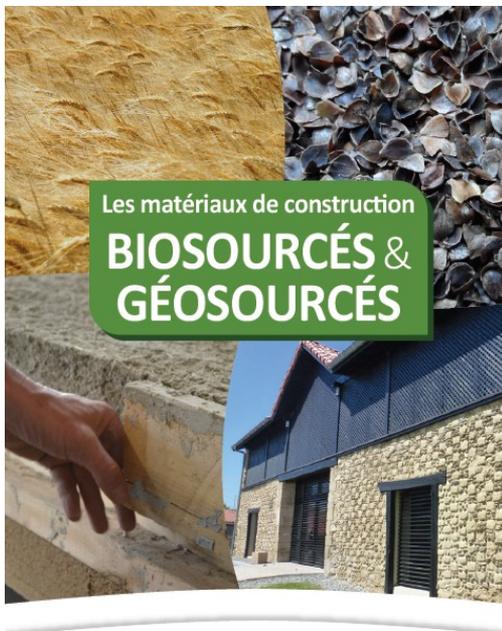
Des exemples sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Type de marché	Exemples d'objets de marché	
	Forte intensité concurrentielle	Faible intensité concurrentielle
Assistance à maîtrise d'ouvrage, programmation ou maîtrise d'œuvre 	« Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage / de programmation / de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un bâtiment bois-paille ».	« Marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage / de programmation / de maîtrise d'œuvre pour la conception d'un bâtiment intégrant des matériaux biosourcés », ou à défaut « ... d'un bâtiment écologique / en éco-construction / à faible impact environnemental / à faibles incidences environnementales ».
Marché de travaux 	« Marché de travaux pour la mise en œuvre d'une isolation à base de chanvre / pour la mise en œuvre d'une peinture biosourcée ».	« Marché de travaux pour la construction d'un bâtiment intégrant des matériaux biosourcés / d'un bâtiment écologique », etc.
Marché de fournitures 	« Marché de fournitures de lames de terrasse à base de bois ».	« Marché de fournitures de lames de terrasse à base de matériaux biosourcés / écologiques ».
Contrôle technique 	« Marché de contrôle technique en vue de la construction d'un bâtiment intégrant de la ouate de cellulose ».	« Marché de contrôle technique en vue de la construction d'un bâtiment intégrant des matériaux biosourcés / d'un bâtiment écologique », etc.



MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE ET SOLIDAIRE
www.developpement-durable.gouv.fr



MINISTÈRE
DE LA COHÉSION DES TERRITOIRES
ET DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
www.territoires.gouv.fr

Merci de votre attention

laure.trannoy@developpement-durable.gouv.fr